



# École de Musique Olivier MESSIAEN

Année scolaire 2018/2019

mail : [Emomnantes@gmail.com](mailto:Emomnantes@gmail.com)  
 Téléphone : 02 28 24 09 41  
 Site : [www.emom.fr](http://www.emom.fr)

**Adhésion à l'association** (une par famille) : **35 €**

A partir du 1<sup>er</sup> septembre, l'adhésion reste due à l'association même en cas de désistement (voir règlement intérieur).

## Tarifs

Cursus	Contenu	Tarif (€)
De 4 ans à 5 ans	Éveil musical : 45 mn.	210
Dès 6 ans	Découverte musicale : 45 min	225
Débutant (1 <sup>ère</sup> année d'instrument) Dès 7 ans	Formation musicale : 1h Cours d'instrument : 2 élèves pendant 40 mn	519
Cycle I chant (CE1-CM1 ans)	Formation musicale : 1h (CE1-CE2) ou 1h20 Cours de chant : 6 élèves max pendant 1h	519
Cursus global (à partir du cycle I-2 d'instrument)	Formation musicale. 1h à 1h20. Cours d'instrument ou de chant - 2 élèves pendant 1h Accès aux pratiques collectives	594
Cycle I chant (CM2 – 5 <sup>ème</sup> )	Formation musicale : 1h20 Cours de chant: 2 ou 3 élèves pendant 1h Accès aux pratiques collectives (chorale)	594
CHAM ou FM validée Elèves ayant niveau instrumental du cycle I-2 au cycle II-2	Cours d'instrument ou de chant 2 élèves pendant 1h Accès aux pratiques collectives	531
CHAM ou FM validée (Elèves ayant niveau instrumental à partir du cycle II-3)	Cours d'instrument ou de chant - 2 élèves pendant 1h30 Accès aux pratiques collectives	555
Formation musicale seule	Cours de FM	249
Cursus libre	Accès aux pratiques collectives amateurs (Sous réserve d'un nombre minimum d'inscrits)	225

### Réductions (à déduire du montant total)

2 inscriptions*	-30€
3 inscriptions	-70€
4 inscriptions	-120€

\*élèves d'une même famille ou autre instrument

### Modes de règlement

Chèque(s)	Règlement par chèque ou espèces (reçu). Possibilité de paiement en 1, 2 ou 3 fois
Chèques vacances	Sauf adhésion. Frais de dossier : 5 € à ajouter au montant total.